

Séance du 7 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un et le sept décembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf

Madame DAUBENFELD Nicole a donné pouvoir à Madame THOURAULT Sylvie
Madame DESCHAMPS Isabelle a donné pouvoir à Monsieur BARRIER Patrice
Madame BARRERE Céline a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 29/11/2021

I - Présentation de deux projets de constructions par PLURIAL

Monsieur Barrier, Maire rappelle que l'un des grands projets de l'équipe Municipale élue était la réalisation de logements sur la Commune pour un public de séniors et de jeunes.

Madame LOISELEUR et Monsieur FLORENTIN représentant l'organisme logeur PLURIAL NOVILIA présentent aux membres du Conseil Municipal deux projets de constructions sur Taissy.

Le premier projet se situe sur une parcelle de 11 072 m² au lieu-dit « les petits poteaux » qui comprend un ensemble de douze terrains à bâtir d'une surface moyenne de 585 m², libres de tout constructeur et de vingt-quatre logements en locatif de type T2 et T3 répartis en deux petits bâtiments de type R+2, destinés à un public de séniors et de jeunes actifs seuls ou en couple avec 1 enfant.

PLURIAL informe le Conseil de son partenariat avec la Société MUANCE pour des constructions modulaires, réalisées avec des matériaux écologiques.

Le deuxième projet se situe au lieu-dit « le village » à proximité de l'allée des Hayes, allée des Gardes sur une parcelle de 5 080 m² avec la construction de huit maisons en accession à la propriété et 16 appartements répartis en 4 petits bâtiments (ou grosses maisons), avec parking en sous-sol.

Le permis de construire pour ce projet pourrait être déposé courant été 2022.

II - Présentation d'un projet au 3 rue de Sillery

Monsieur Barrier, Maire, informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec le bailleur « Le Foyer Rémois » concernant un projet de logements sur la parcelle AK 185 située 3 rue de Sillery, comprenant une maison d'habitation et un local occupé actuellement par le Comité des Fêtes, propriété de la Commune depuis 2011.

Le Foyer Rémois serait intéressé pour racheter cette parcelle au tarif de 300 000 euros afin de réhabiliter la maison en quatre appartements et une cellule commerciale.

Il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ce projet de vente lors d'un prochain Conseil prévu le 20 décembre 2021.

III – Délibérations

➤ **N° 74/2021 Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2021**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour, une voix contre,

Approuve le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021.

➤ **N° 75/2021 Attribution du Legs Maillart**

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 2243 du 4 novembre 1993 fixant les conditions d'attribution des bourses issues du legs Maillart,

Compte-tenu de l'examen des différentes candidatures,

Après en avoir délibéré, par dix-neuf voix pour,

Décide d'attribuer la somme de :

- 300 € aux élèves retenus

➤ **N° 76/2021 Convention d'adhésion à la mission RGPD du Centre de Gestion de la Marne**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »).

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la délibération du 8 novembre 2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Marne créant la mission R.G.P.D. au bénéfice des Collectivités et Etablissements publics de la Marne qui le demandent.

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la collectivité pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le Délégué à la Protection des données est le CDG51. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information /sensibilisation

- La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions...) / procédures types / supports de communication
- L'accompagnement dans la réalisation des états de lieux / inventaires
- L'accompagnement à la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre de traitements
- Des conseils / recommandations / avertissements / préconisations de plan d'actions en matière de protection des données
- L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact
- L'analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers... et apport de préconisations et de mentions
- L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits
- L'accompagnement en cas de violation de données
- Le relais auprès de la CNIL
- La présentation d'un rapport annuel

Le coût annuel de cette mission pour la collectivité au titre de l'exercice 2022 est de 400,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré par dix-neuf voix pour décide :

- d'autoriser le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de la Marne,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

IV – Grand Reims

Un Conseil Communautaire a eu lieu le 18/11/21.

L'ordre du jour portait en autres sujets sur la résiliation du contrat avec la Société MARS, la reprise d'INVEST IN REIMS par le Grand Reims, et la présentation du débat d'orientation budgétaire.

V – Commissions et Comités consultatifs

Bâtiments : réunion du 15/11/21

Une réflexion est menée sur les projets d'investissements 2022.

Voirie : réunion du 23/11/21

Rappel sur l'interdiction des poids lourds en traversée de Taissy, les panneaux vont être apposés prochainement.

Essai de sécurisation du secteur Piqueux et rond-point du CCA.

Communication

La date prévisionnelle de distribution du prochain numéro de la Passerelle est le 14 janvier 2022.

La date limite de dépôt du texte (300 mots maximum) de la libre expression est fixée à 21 jours avant la date de distribution, soit le vendredi 24 décembre 2021.

VI - Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'une classe découverte est envisagée pour 50 élèves des classes de CE2 et CM2 en Normandie, du 20 au 24 juin 2022.
- Qu'une révision du PLU est en cours avec concertation du public, un registre va être mis à disposition en Mairie, et directement sur le site du Grand Reims; une réunion publique aura lieu le 3/02/22.

- De l'arrivée confirmée de la fibre le 15/12/2021.
- Des travaux de réhabilitation du château d'eau de Taissy par le Grand Reims au printemps prochain
- De l'obtention de la troisième libellule.
- Du succès rencontré par l'organisation du 1^{er} RUN AND BIKE sur la Commune, et de la pièce de théâtre.
- Du maintien de la visite du père Noël le 17/12/21.(sous réserve de nouvelles restrictions)
- D'un prochain Conseil Municipal extraordinaire le 20/12/2021
- Des prochaines dates des Conseils Municipaux pour le premier semestre 2022: les mardis 04/01/22, 01/02/22, 01/03/22, 05/04/22, 07/06/22.

Prochain Conseil Municipal le lundi 20 décembre 2021